

**RAPPEL À TOUS LES PRÉSIDENTS DE CLUBS ORGANISANT DES TH EN 2
PARTIES OU D'AVANTAGE**

DEMANDE D'HOMOLOGATION DE TOURNOI

Chaque club désirant organiser un TH en 2 parties ou plus doit obligatoirement faire une demande d'homologation du tournoi auprès de la FFSc, par l'intermédiaire du Président du Comité, qui doit donner un avis favorable ou défavorable et la signer, avant de la transmettre à la FFSc, par courrier, **au moins 2 mois** avant la date prévue.

Cette demande permet aussi à la FFSc de mettre sur son site, dans le calendrier des épreuves, toutes les informations concernant le tournoi et éventuellement si les clubs le souhaitent faire une annonce dans Scrabblorama.

Un imprimé prévu à cet effet se trouve sur le site de la Fédé, dans la rubrique arbitrage et règlement, vous trouverez également le **Recueil de Conseils d'Organisation** édité par la **Commission Règlement Arbitrage Organisation** en septembre 2009.